

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

TRIBI 3 Nivose.

(Ere Vulgaire),

Jeudi 24 Décembre 1795.

Transfertement du ministre palatin et des membres de l'administration de Manheim à Vienne, pour être jugés par une commission militaire. — Projet de l'empereur de s'emparer de la Bavière. — Nouvelles des armées françaises et autrichiennes sur le Rhin. — Nomination du général Pérignon à l'ambassade d'Espagne. — Résolution du conseil des cinq cents pour la vente de Meudon, Vincennes, Saint-Cloud et autres maisons de la ci-devant liste civile.

A V I S.

Depuis le 1^{er} Nivose, mais sans effet rétroactif, le prix de l'Abonnement à cette Feuille est de 500 liv. pour trois mois, seul terme pour lequel on peut souscrire. Les Abonnés qui n'enverront point le nouveau prix ne recevront ce journal qu'au prorata de la somme adressée. Ceux qui désireront souscrire pour un plus long terme, & qui ne voudront point s'exposer à la variation continuelle des prix en assignats, pourront s'abonner, comme les étrangers, en payant en numéraire les prix fixés ci-dessous.

L'Abonnement pour les pays étrangers, conquis ou réunis, est actuellement en numéraire de 25 liv. par an, 13 liv. pour six mois & 7 liv. pour trois mois. Il faut s'adresser pour la Belgique au citoyen *Horgnies*, à Bruxelles; pour la Suisse, l'Italie & l'Allemagne, à l'expédition des *Gazettes à Basle*, & au citoyen *Molles*, directeur des postes, à Geneve.

A L L E M A G N E.

D' Aix-la-Chapelle, le 12 décembre.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la maison d'Autriche a convoité la Bavière; mais la circonstance de la prise de Manheim, que l'armée impériale n'avoit pas défendue contre les Français, est devenue pour ainsi dire un grief dont le cabinet de Vienne cherche à tirer parti. Ce cabinet a fait enlever le ministre palatin & les membres de l'administration de cette ville; ils vont être transférés à Vienne, où une commission militaire est prête à juger

la félonie qui mettra la Bavière au ban de l'Empire. Cet exemple inoui de sévérité avertit trop les états qui ont pris part à la coalition, sur quelle justice ils peuvent compter de la part du chef de l'Empire.

Extrait d'une lettre du Haut-Rhin, le 8 décembre.

Les premiers succès du général Jourdan n'ont pas encore eu de suite importante. On sait que ce général a actuellement en tête une partie de l'armée de Clairfayt.

On continue à travailler avec ardeur à des lignes très-fortes derrière la Moselle; ces lignes commencent à Coblenz, suivent le cours de la Moselle par Treves & vont jusqu'aux frontières de France. Il est possible que cette mesure de prudence ne soit pas très-urgente, mais les chances de la guerre étant toujours incertaines, il est bon de se mettre en garde contre tout événement.

Des lettres de Hollande portent, que la commission chargée de faire le dénombrement des habitans de cette province a fait un rapport d'où il résulte que, dans la seule province de Hollande, le nombre des habitans se monte à 3,250,000. D'après cette population, elle enverra 55 députés à la prochaine convention nationale.

Les mêmes lettres ajoutent, que les meubles & effets du comte de Pellar, ambassadeur de Prusse, qui étoit restés à la Haye jusqu'à ce moment, viennent de lui être envoyés.

De Manheim, le 12 décembre.

Les français avoient repris quelques postes, notamment celui d'Euikheffen, de Weler & de Roth; mais ils furent repoussés avant-hier par le général Ott, qui leur tua beaucoup de monde & leur fit 40 prisonniers qui ont passé hier par ici. Le 11, le général Hotze fit une attaque vigoureuse, emporta les postes dont l'ennemi s'étoit emparé la veille, le mit en déroute & lui fit 200 prisonniers; de ce nombre est un adjudant-général.

On apprend que le général de Nauendorf a attaqué

les français à Lauterack & à Meisenheim, leur a tué du monde, leur a fait 4 à 5 cents prisonniers, leur a enlevé quelques canons & les a poursuivis jusqu'à la Nahe. On ne croit pas qu'ils puissent maintenant se soutenir sur cette rivière, & l'on assure même que le général Jourdan fait sa retraite sur la Moselle.

On n'apprend pas qu'il se soit rien passé aux environs de Lautern. Le corps considérable de troupes de l'armée du comte de Wurmsér qui s'y est établi depuis le 5 a arrêté la marche des français qui s'étoient avancés jusqu'à deux ou trois lieues de Tripstadt, au nombre de 4 à 5 mille hommes, & qui se sont ensuite repliés. Il paroît qu'ils occupoient encore ces jours-ci Pirmasens, Deux-Ponts & Hombourg.

(Gazette des Deux-Ponts.)

ANGLETERRE.

De Londres, le 14 décembre.

Nous sommes loin d'ajouter foi aux bruits de paix immédiate que le message équivoque du ministre a fait naître; nous sommes convaincus que ce message est une tentative de circonstance employée seulement pour adoucir le mécontentement général, occasionné par les mesures ministérielles, & faciliter l'opération de l'emprunt, opération la plus effrontée qu'on ait jamais vue. Les bruits de paix circulent cependant avec beaucoup d'activité dans les cercles ministériels, & on parle même avec confiance des conditions du traité. Ces conditions sont fondées sur un partage & un brigandage général, matériellement assez semblable au partage qui fut probablement adopté par les puissances combinées, lors de leurs projets d'invasion en France; mais à la différence près cependant que la république française auroit sa part du gâteau. On parle d'un partage de la Hollande entre la Grande-Bretagne & la France; la première auroit le cap de Bonne-Espérance & les établissemens de Ceylan & de Java; & la France, les possessions hollandoises d'Europe, comme province française, sous le nom de démocratie indépendante; c'est la mode aujourd'hui parrai des partisans du ministère de publier que le rétablissement du stathouder, loin d'être désirable, dérangerait ce plan de partage & embarrasserait les négociations de la paix. On céderait la Martinique à la Grande-Bretagne; les Pays-Bas, avec leurs nouvelles frontières fortifiées, conquises sur la Hollande, deviendraient de nom & d'effet une dépendance française; l'empereur auroit pour dédommagement sa part définitive dans le démembrement de la Pologne, dont le nom serait désormais rayé de la liste des puissances indépendantes.

Le projet dès long-tems formé de s'emparer de la Bavière est aussi sur le tapis, & l'on trouvera des prétextes très-plausibles pour l'effectuer dans la conduite de l'électeur, qui a souffert que les Français prissent possession de Manheim; ce dessein s'est déjà développé dans le mécontentement qu'ont manifesté les généraux autrichiens à l'égard de la magistrature de cette ville. Telles sont les clauses du traité de paix que les agens ministériels font circuler, & ils ont au moins l'avantage de montrer le profond mépris que le ministre porte à l'esprit public de l'Angleterre; il auroit disparu en effet pour jamais cet esprit public, si le ministre pouvoit terminer une guerre entreprise avec injustice, & conduite avec la dernière impéritie, par une paix ignominieuse & détestable;

une paix qui, non-seulement laisseroit entre les mains des Français tous les bords du continent qui nous en sont opposés, depuis Bayonne jusqu'à Weser; mais qui, en sanctionnant ce système gigantesque de perfidie & de brigandage, ne laisseroit à aucun état de l'Europe la plus légère espérance de sûreté pour son indépendance. La Pologne & la Hollande seroient à la vérité les objets immédiats de cette rapine; mais tous les petits états devroient s'attendre à être à leur tour engloutis par la dévorante ambition de trois ou quatre grands potentats qui, à la fin, se disputeroient la monarchie de l'Europe.

(Extrait du Morning Post.)

FRANCE.

De Paris, le 2 nivôse.

Le général Pérignon est nommé à l'ambassade d'Espagne. Le général Hoche remplace à Berlin le vétérana de la diplomatie, Caillard. On dit que le général Pichegru est désigné à l'ambassade de Constantinople.

Les amis de la paix s'en alarment, & craignent, tant que nos armées perdent de braves capitaines, que nous n'en soyons pas dédommagés par l'habileté des négociateurs. Mais tout est prévu, & le parti des pacifiques n'a rien perdu, si, comme on l'assure, Barthelemy prend le commandement de l'armée du Rhin, Caillard de celle de Sambre & Meuse, & Verninac de celle d'Italie.

On commence à percevoir l'emprunt forcé; plusieurs banquiers ont déjà payé en numéraire; les membres du directoire ont aussi fourni leur contingent. Un de nos journaux nous assure, à ce sujet, qu'avant deux mois les assignats seront à 50 pour 100.

La place de Landau, pour laquelle on a eu quelques instans des inquiétudes, est bien approvisionnée.

On écrit de Thionville, en date du 24 frimaire, les détails suivans:

« Nous venons d'essuyer un échec auprès de Trarbach, non loin de Trèves; la cavalerie autrichienne fort maltraité l'infanterie française. Un exprès vient de porter l'ordre de suspendre le départ des bateaux qui devoient descendre de Metz à Trèves pour y porter des approvisionnemens ».

Cet avis a besoin de confirmation.

Suivant les dernières nouvelles de Londres, la chambre des communes a répondu au message du roi par une adresse dictée par le ministre, & où en copiant, suivant l'usage, les termes mêmes de l'adresse, elle remercie le ministre de la communication faite à la chambre de ses dispositions à entrer en négociation pour la paix avec la France, en l'invitant à donner le plus prompt effet à cette résolution, espérant que la situation favorable des alliés amèneroit une paix juste & honorable.

La même chambre a envoyé un message à celle de la pairie, pour lui communiquer des mesures à prendre pour la cherté des subsistances. Cette communication a occasionné des débats dans la chambre haute. Le lord Lauderdale a parlé avec force pour prouver qu'aucun remède que la paix ne pouvoit être efficace contre la calamité. Le lord Fitz-Williams y a répondu par un discours virulent contre le gouvernement français, & soutenu la nécessité de continuer la guerre.

INSTITUT NATIONAL.

Hier furent convoqués, pour la première fois, les 144 membres de l'institut national. Parmi les absens, on remarque Raynal, de Lille, Talleyrand-Périgord & Volney.

Delille de Salles lut un discours étincelant de traits contre la feue académie, dont il imite le style qu'elle avoit dans ses plus beaux jours. Il s'attache à séparer, dans le creuset du philosophe, la gloire durable des génies privilégiés de la vanité de leurs protecteurs. Il observe que cette fameuse compagnie n'eut pas le courage de s'approprier Descartes, Mallebranche, Pascal, Moliere, ni les deux Rousseau.

Après cette intéressante lecture, il fut arrêté, sur la motion de Fourcroy, appuyée par la Place & Chénier, que chacune des trois classes de l'institut s'assembleroit séparément, deux fois par décade; savoir :

La première, les primidi & sextidi;

La seconde, les duodi & septidi;

La troisième, les tridi & octidi.

LES CHEVALIERS DU CYGNE, ou LA COUR DE CHARLEMAGNE, conte historique et moral, avec des allusions à la révolution française, tirées de l'histoire; par madame DE GENLIS, 3 vol. in-8°. Paris, chez LEMIERRE, rue Française, n°. 6.

Quand madame de Genlis commença, il y a environ vingt ans, à donner dans un joli salon de petits dramas où elle invitoit Diderot, la Harpe & l'abbé le Monnier le fébuliste, chacun fut enchanté de ces compositions pleines de simplicité, de pureté, de grâces, qu'annobli-soit toujours une intention très-morale. Lorsqu'enhardie par le succès, elle se mit à desserrer, comme dit Boileau, incessamment volume sur volume, sous le titre d'éducation, qu'on se vit éduqué pour l'histoire avec des extraits de l'abbé Ragois, & pour la théologie avec des citations de l'abbé Gauchat, on crut appercevoir une universalité de prétentions littéraires, qui n'étoit pas accompagnée d'une universalité de talens. Lorsqu'enfin elle essaya celui de la satire dans de petits contes mordans à la suite des *Veillées du Château*, le tout en faveur de l'éducation, elle parut se constituer une véritable puissance en littérature, avec des titres, des possessions, des projets, des ennemis. La révolution survint, qui dissipa toutes les petites querelles; les philosophes oublièrent la leur avec madame de Genlis; & relisant *Adèle et Théodore*, ils vantaient sa fécondité & son goût. On annonça, après six ans, un nouveau fruit de sa plume, & il fut attendu avec une impatience générale & pleine de faveur. Ce fruit étoit le livre de chevalerie que nous caractériserons, & qu'il n'appartient qu'aux journaux d'extraire. C'est une grande *Ariostation*.

Le don, le cavalier, l'arme, gli amori, tout le magasin de l'Arioste, avec des allusions à la révolution française, à-peu-près aussi adroites que celles du P. Maimbourg aux gens de Port-Royal dans son *Histoire des Croisades*. Il n'y a pas à demander à qui ressemblent Hunaud, duc d'Aquitaine, la reine Egberte & d'autres. Mais où l'auteur d'un théâtre & de toute une bibliothèque d'éducation est-elle allée chercher son exécrable Armossède, pleine de charmes & d'infamie, qui se représente sans cesse & que le lecteur maudit toujours, quand il la voit s'offrir toute nue aux chevaliers, cro-

quer des pages, se glisser au lit d'un hermite, faire bien pis encore? Ah! madame, souffrez qu'on vous le dise, la peinture trop détaillée d'un être si immoral est une véritable immoralité. Et comment votre imagination, pleine d'une sensibilité si douce, a-t-elle pu, non pas envisager un moment, mais ramener longuement à dix reprises la situation dégoûtante & atroce que vous avez si plaisamment appelée les *petits talons*? Le nom est aussi bizarre que la chose est horrible. Quand le bon Olivier, qui est sans contredit la fleur de chevalerie, se met au lit tous les soirs, tous les soirs on entend les pas légers d'une femme qui arrive. C'est un spectre qui vient coucher avec lui, inonder son lit & sa chambre de sang, de véritable sang. Ceci passe les bornes, même aux yeux de ceux qui ne veulent pas dans les arts que les bornes soient trop rapprochées. Ils soutiennent dans Sophocle la vue d'Œdipe tout sanglant, qui vient de s'arracher les yeux; ils admirent dans Shakespear les taches de sang qui paroissent inopinément aux mains de lady Mackbeth; mais ils détournent la tête avec dégoût à la scène des fossoyeurs. Je le répète à madame de Genlis: ils seront encore plus révoltés de son spectre. Mais, quoi! elle a voulu réunir l'audace anglaise, le goût français, la fertilité de l'Arioste: il en est résulté un livre long, où elle a quelquefois outré le terrible, comme dans l'invention de ce spectre; délayé la tendresse, comme dans le rendez-vous de Célanire; dégénéré dans la licence en peignant le vice, comme dans son Armossède. Mais aussi elle a tracé une foule de caracteres; elle a peint quelquefois divinement la vertu, l'amitié, l'amour; elle a amené des scènes de la loyauté la plus héroïque; d'autres de la naïveté la plus champêtre; quelques-unes même d'une édification très-maligne; par exemple, celle de Charlemagne qui compose une académie littéraire où il prononce un discours presque aussi beau que celui de M. de Pompignac. Cela est parfaitement bien, sur-tout quand cela ne ressemble pas à une satire contre quelques gens de lettres dont on étoit mécontente, & quand on ne paroît pas vanter par haine une religion d'amour.

Défense du représentant du peuple Goujon, écrite par lui-même et publiée après sa mort par son beau-frère Tissot.

Cet écrit lumineux & fort de principes moraux exige que nous en citions quelques passages.

« Quelle foule de désastres accompagnent les révolutions, les formes & ce qu'on appelle, par une sorte de profanation, les loix révolutionnaires! Un de leurs plus déplorables effets, c'est de renverser toutes les idées morales, toutes les notions du crime & de la vertu; alors on exige un culte exclusif à telles ou telles doctrines qui ne sont en dernière analyse qu'un assemblage de mots vuides de sens, que ne sauroient définir ceux qui les prononcent, mais dont, par un abus horrible dans ses résultats, on fait une espèce de talisman propre à dénaturer tous les objets au gré de ceux qui s'en emparent. Soyez bon fils, bon ami, bon citoyen, désintéressé, laborieux, il n'importe; il y a des serments trouvés pour vous peindre comme un scélérat, pour vous livrer à la détestation populaire, pour vous envoyer dans les prisons & sur les échafauds: il est vrai que pour compensation, si vous donnez votre assentiment de bonne grâce à l'opinion des dominateurs, si vous voulez partager leur délire

& leurs forfaits, il vous sera permis de voler, de dilapider, d'égorger, sans cesser pour cela d'être homme de bien & patriote par excellence ! Tel est le tableau que nous avons eu sous les yeux, & il est à remarquer que c'est précisément en un tems où l'on répétoit sans cesse que les opinions devoient être libres, qu'ont disparu en quelque façon tous les crimes pour faire place à un seul, celui de professer ou non telles ou telles opinions.

» Que d'hommes probes égorgés sous toutes sortes de dénominations ! quelle multitude de familles dans les larmes ! que de misère ! que de débris ! que de ruines ! et pourquoi ? sous le prétexte d'opérer des changemens qui eussent trouvé leur plus fort & leur plus sûr appui dans la puissance de la raison & de la justice, & dans les progrès des lumieres. »

C O R P S L É G I S L A T I F.

C O N S E I L D E S C I N Q C E N T S.

Présidence du citoyen TREILLARD.

Suite de la séance du 1^{er} nivôse.

Le conseil, après être resté formé en comité général pendant deux heures, a annoncé par l'organe de son président que la séance étoit publique. Il a pris ensuite une résolution qui porte en substance :

« Que les objets de commerce & le mobilier de la république sont mis à la disposition du directoire exécutif, qui pourra les vendre ou engager de la manière qu'il jugera la plus convenable aux intérêts de la république ; les produits de cette vente seront aussi-tôt versés à la trésorerie.

A l'exception de Versailles, Compiègne & Fontainebleau, les maisons dépendantes de la liste civile seront vendues, ainsi que les maisons des ci-devant princes émigrés.

La fabrication des assignats ne pourra excéder la somme de 40 milliards : la planche aux assignats sera brisée dès que les deux premiers tiers de l'emprunt forcé seront rentrés, quand bien même les 40 milliards d'assignats ne se trouveroient pas alors fabriqués.

Les parties de bois de 300 arpens, dépendantes des domaines nationaux, seront vendues.

Le directoire exécutif recevra les propositions qui lui seront faites par les associations commerciales. Il est autorisé.....

Les biens nationaux autres que ceux compris dans les résolutions précédentes, & aussi à l'exception du milliard réservé pour les défenseurs de la patrie, demeurent définitivement affectés au gage des assignats.

C O N S E I L D E S A N C I E N S.

Séance du 1^{er} nivôse.

Le conseil a procédé au renouvellement du bureau. Vernier a été élu président. Les secrétaires sont Paradis, Cornilleau, Roger-Ducos & Goupil de Préfeln.

C O N S E I L D E S C I N Q C E N T S.

Séance du 2 nivôse.

Le conseil nomme une commission pour lui proposer un projet de résolution sur le costume à donner aux officiers de police.

Un membre demande qu'on comprenne dans la vente

des biens résolus hier le château Trompette. Cette terre, inutile à la défense de Bordeaux, est estimée 20 millions, & procureroit une forte ressource au trésor public. — La vente en est résolue.

Baudin présente la nomenclature des maisons dépendantes de la ci-devant liste civile ou ayant appartenu aux princes émigrés, qui devront être vendues. Les voici : Meudon, Sajat Cloud, Vincennes, Boulogne, Choisy-le-Vaisinet, Marly, Rambouillet, Brunay, Chanteloup, Chantilly & les parcs qui en dépendent ; enfin, les autres dépendances de la liste civile & des biens des ci-devant princes, excepté Versailles, Fontainebleau & Compiègne.

Gibert-Desmolières pense que ce seroit un grand mal de vendre tous les parcs dont on vient de parler.

Il se fonde d'abord sur ce qu'il avoit été convenu qu'on ne vendroit que les forêts qui ne contiennent pas plus de 300 arpens, & ensuite sur les obstacles qu'une telle vente apporteroit à l'approvisionnement de Paris.

Boissy voudroit, pour les mêmes raisons, qu'on exceptât aussi le bois de Boulogne.

On discute quelque tems ; un membre représente que cette discussion anticipe sur celle qui doit se continuer aujourd'hui en comité général.

Il demande que le comité général soit formé.

Ramel demande à présenter avant un projet de résolution tendant à rectifier une erreur préjudiciable au trésor public. On s'est imaginé faussement que la loi du 12 frimaire qui suspend les remboursemens des capitaux de avant le 1^{er} vendémiaire étoit applicable aussi aux recouvrements à faire par la trésorerie nationale : de-là un grand retard dans les rentrées.

Cet objet sera discuté dans le comité général.

On adopte quelques articles additionnels & supplémentaires qui complètent le projet de résolution pour les postes.

Delbret demande que la nouvelle taxe sur les journaux ne se perçoive qu'au 1^{er} pluviôse ; il se fonde sur ce que l'on calcule le prix des journaux sur les frais ; mais on n'a pas pu faire entrer cette taxe dans le prix annoncé d'avance pour nivôse : 95 mille feuilles partent tous les jours ; c'est un recouvrement de près de 60 mille livres que la poste aura à faire chaque jour & qui sera entièrement supporté par les propriétaires.

La proposition de Delbret n'est pas appuyée. Le conseil se forme en comité général.

C O N S E I L D E S A N C I E N S.

Séance du 2 nivôse.

On donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier. La rédaction est adoptée.

Le président annonce qu'il vient de recevoir une résolution sur les finances, prise par le conseil des cinq cents dans la séance d'hier, avec invitation de la discuter en comité général.

Le conseil se forme en comité central. — Il est des heures.

Fautes à corriger dans le numéro d'hier.

Numéro 92, page 367, 2^e colonne, ligne 19, au lieu de ces mots, *tous les députés*, lisez : *tous les habitans*.

Page 368, 2^e colonne, ligne 25, au lieu de *soutenu*, lisez *combattu* ; & ligne 53, au lieu de, *dans ce département*, lisez : *dans le département de l'Isère*.